

E 2001(E)1970/217/437  
[DoDiS-11137]

*Le Ministre de Suisse à Buenos Aires, M. Fumasoli,  
au Secrétaire général du Département politique, A. Zehnder*

L

Buenos Aires, 7 mars 1956

En réponse à votre lettre du 8 février dernier<sup>1</sup> concernant les intérêts suisses dans la CADE et plus particulièrement dans la Compagnie d'électricité de Rosario, j'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit.

M. le Directeur général, Andres Bausili, m'a fait savoir ce matin que le Gouvernement argentin a malheureusement décidé – par un décret du 24 fé-

---

1. Cf. la lettre de A. Zehnder à M. Fumasoli du 8 février 1956, non reproduite.



vrier, mais qui n'a pas été publié – d'exproprier la Compagnie d'électricité de Rosario et d'en prendre possession déjà le 14 de ce mois. Dans le décret, il est dit que le Gouvernement dépose, en vue de cette expropriation, la somme d'environ 36 millions de pesos. Il est donc clair que le Gouvernement argentin pense racheter l'affaire en question pour une somme nominalement égale à celle de l'investissement originel qui se montait en effet à 36 millions de pesos environ. *Le Gouvernement argentin veut ignorer que les pesos au moment de l'investissement valaient dix fois plus qu'aujourd'hui.* Ce point est très grave. La Compagnie d'électricité de Rosario sera, après expropriation, gérée par la Division de l'eau et de l'énergie du Ministère de l'Industrie.

M. Bausili a eu hier, à ce sujet, un long entretien avec le Ministre de l'Industrie, M. Alzogaray. Celui-ci «sent» que le Gouvernement argentin fait quelque chose de dangereux pour lui en ce moment où il est à l'affût de capitaux étrangers et il essaie donc de «dorer la pilule». Par conséquent, il a déclaré à M. Bausili qu'il avait obtenu du Gouvernement argentin l'autorisation de négocier avec les groupes étrangers qui exploitent l'énergie électrique dans le pays (CADE, Italo-Argentina et groupe américain) mais à la condition que l'affaire de la Compagnie d'électricité de Rosario soit réglée par le passage de la Compagnie à l'Etat. Lorsque M. Bausili demande au Ministre de l'Industrie qu'est-ce qu'il a été autorisé à «négocier» avec les groupes étrangers, M. Alzogaray ne sait pas que répondre, presque certainement parce qu'il n'a pas encore une idée quelconque sur ce point! Il est vrai que l'Etat a le droit de prendre la Compagnie d'électricité de Rosario dont la concession est venue à échéance en 1952, mais il n'a pas le droit de se l'approprier en payant 36 millions de pesos au lieu de 360 millions. Or, peut-on compter sur la bonne volonté du Gouvernement argentin pour que – après le passage de la Compagnie à l'Etat, le 14 de ce mois – la question relative au prix soit étudiée et résolue honnêtement? La réponse est douteuse. Il semble, d'après les déclarations du Ministre Alzogaray, que le Gouvernement renoncerait à l'expropriation de la CADE et de l'Italo et qu'il laisserait ces compagnies continuer à exploiter leurs services, naturellement à la condition qu'elles le fassent de façon à donner satisfaction à l'Etat. Dans ce but, des négociations importantes sont nécessaires: augmentation des tarifs, revalorisation des actifs, augmentation de la production, etc. Ces négociations commenceraient bientôt et le Gouvernement a nommé à cet effet une commission d'experts.

Peut-on croire que si la CADE supporte sans trop se plaindre le coup que représente pour elle l'expropriation de la Compagnie de Rosario à un prix pas encore définitif mais certainement défavorable, le gouvernement se montrera raisonnable quant aux négociations précitées? Ici aussi, à mon avis, la réponse est douteuse. Ce Gouvernement est plein de bonne volonté, mais il n'est probablement pas très stable, il ne dispose pas de personnalités très compétentes, il est provisoire et, par conséquent, il doit hésiter à prendre des mesures de très grande envergure et qui hypothèquent le futur. Je pense donc que l'affaire de Rosario constitue un nouvel anneau de la chaîne de coups portés par les autorités argentines aux créanciers financiers étrangers.

M. Bausili m'a demandé, au moins pour la forme, de faire une démarche au Ministère des Affaires étrangères et je demanderai donc un rendez-vous

au Sous-secrétaire. Je ne crois pas en effet que nos intérêts directs dans cette affaire justifient une intervention auprès du Ministre des Affaires étrangères. L'Ambassadeur de Belgique avait fait une démarche le mois passé auprès du Ministre intérimaire des Affaires étrangères et il effectua, la semaine dernière, une intervention auprès du Sous-secrétaire du Ministère des Affaires étrangères.

Cette nouvelle intervention de la Suisse dans les affaires de la CADE m'oblige à poser de nouveau une question sur laquelle je me suis appesanti dans d'autres occasions. On a à plusieurs reprises remarqué au sein de notre colonie en Argentine et même dans certains milieux suisses, que le Crédit Suisse, qui a fait placer d'immenses capitaux suisses dans cette affaire, s'est montré extrêmement indifférent quant à l'influence suisse sur la direction de la CADE. Cette entreprise qui fait travailler 16'000 personnes n'a engagé que 15 ou 20 Suisses ayant des places d'une importance moyenne. Il se peut qu'il faille ajouter à ces techniciens, une douzaine d'ouvriers. *Jamais un Suisse a eu dans la CADE une place en vue.* Un Suisse-Argentin, M. Brunner, technicien très estimé, a réussi à obtenir le titre de sous-directeur, mais il n'a jamais eu le plus petit mot à dire en ce qui concerne la CADE. Il a atteint la limite d'âge et il quittera la CADE à la fin de cette année. Je crains un peu ce départ parce que c'est M. Brunner qui avait fait engager la plupart des techniciens suisses mentionnés plus haut. Au moment où le départ de M. Brunner fut décidé, le directeur général Bausili posa à Zurich la question du remplacement par un excellent ingénieur suisse qui devrait venir de Suisse, qui serait destiné à des fonctions techniques, mais qui pourrait devenir rapidement sous-directeur. Ce n'est pas très généreux par rapport au pourcentage du capital suisse dans la CADE<sup>2</sup>, mais enfin Buenos Aires fit la proposition. Le Crédit Suisse n'a pas encore réagi! Ce n'est pas étonnant que pendant des années et des années toutes les places aient constamment été occupées par des Belges et par des Espagnols: Zurich a montré le plus profond désintéressement. *On a nommé dans le conseil d'administration M. Plinio Pessina qui ne vient plus en Argentine depuis longtemps et M. Paravicini qui est banquier à Berne.* On a décidé qu'une commission importante et très représentative viendrait pour la CADE à Buenos Aires. Vous connaissez cette affaire qui a été mentionnée dans votre correspondance avec cette Légation et avec la Division du Commerce<sup>3</sup>. Or, Zurich a décidé d'envoyer ici une personne sans doute très respectable et qui a exercé les fonctions de professeur à l'Université de Buenos Aires, mais qui ne représente certainement pas la banque suisse<sup>4</sup>. Cela est très regrettable – ainsi que M. Bausili me l'a fait remarquer lui-même – parce que la Suisse évite ainsi soigneusement de souligner son importance dans

2. *Sur les participations suisses dans la CADE, cf. le Mémoire concernant la Compañía Argentina de Electricidad (CADE) à Buenos Aires du 1er octobre 1956, E 2001(E)1970/217/437 (DoDiS-11400). Voir aussi N° 12 dans le présent volume.*

3. *Cf. notamment le document mentionné à la note 1, ainsi que la lettre de A. Zehnder à E. Stopper du 8 février 1956, non reproduite.*

4. *Il s'agit de E. Blank, directeur de la «Elektro-Watt, Elektrische und Industrielle Unternehmungen AG».*

l'affaire, alors que, si on veut que les Argentins évitent de prendre des mesures contre nos compagnies, il faudrait souligner quel est le poids financier de la Suisse et par conséquent, la gravité de ses réactions éventuelles. Il peut m'être cependant indifférent que le Crédit Suisse ne veuille pas se mettre en vue vis-à-vis du dehors: c'est son affaire et il est libre d'en décider. Je ne peux en revanche tolérer qu'il continue de faire preuve d'une indifférence totale en ce qui concerne l'élément suisse dans la CADE. Notre colonie et d'autres milieux relèvent cet état de fait et je dois, une fois de plus, attirer votre attention sur ce fait important. Evidemment vous ne pouvez pas soumettre cette lettre telle quelle au Crédit Suisse: j'ai délibérément voulu vous exposer les choses avec une franchise brutale. Vous pourriez cependant lui faire part du fond de mes observations en ce qui concerne le personnel suisse dans la CADE.

Puisque je suis sûr que vous consentirez à exposer au moins verbalement au Crédit Suisse mes observations au sujet du personnel suisse dans la CADE, je voudrais vous prier de lui dire ceci: je pense que la banque n'a pas encore pris position en ce qui concerne le remplacement de M. Brunner parce qu'il s'agit d'une place peu importante et pour laquelle elle ne trouve pas de candidat en Suisse. Le Crédit Suisse pourrait, à mon avis, faire nommer à la place de M. Brunner, un ingénieur suisse (double-national) de l'Ecole polytechnique fédérale, qui travaille dans la CADE depuis plusieurs années. (M. Brunner n'avait que le diplôme d'un technicum). Il s'agit de l'ingénieur *Juan Schildknecht* une personne très bien à tous les points de vue et qui a droit à toute notre reconnaissance parce qu'il préside la Fédération de toutes les Sociétés suisses d'Argentine et a pris sur lui la rédaction de «*Helvetia*», l'organe de nos colonies. M. Schildknecht (fils de notre ancien consul à Rosario) rend à la colonie suisse des services énormes et travaille aussi énormément pour notre pays dans d'autres directions, à savoir par ses conférences sur la Suisse au Rotary, par la propagande suisse qu'il fait au sein des anciens élèves argentins du Polytechnicum de Zurich et par une activité générale extrêmement méritoire. La CADE dira qu'il est difficile de faire passer Schildknecht d'une classe de traitement à une beaucoup plus haute que la sienne, mais je sais parfaitement bien qu'elle trouve le moyen de supprimer ces petites difficultés lorsqu'elle le veut bien. Je trouve que M. Schildknecht remplacerait fort bien M. Brunner dans la situation relativement modeste qu'il occupe et que le Crédit Suisse doit envoyer de Suisse non pas un sous-directeur technicien, mais un membre de la direction.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du résultat de mon entrevue avec le Sous-secrétaire au Ministère des Affaires étrangères<sup>5</sup>.

---

5. L'entrevue intervient le 12 mars 1956. Sur celle-ci, cf. la lettre de M. Fumasoli à A. Zehnder du 12 mars 1956, non reproduite.